

➤ Ni oubli, ni pardon !

Adama Traoré, après avoir annulé les précédentes expertises disculpant les gendarmes, les juges d'instruction confiaient ce travail à des médecins belges. Les nouvelles conclusions désavouent la version policière, pointant « une phase d'immobilisation avec contention » comme seule « susceptible de fournir une piste d'explication ».

Gaye Camara est mort dans la nuit du 17 janvier 2018, à Epinay-sur-Seine (93) abattu par la police d'une balle en plein front. Une récente expertise, menée par des journalistes et une agence indépendante qui ont reconstitué la scène en 3D se basant sur les éléments objectifs contredit la thèse officielle de la légitime défense mais arrive après la clôture des débats : pas recevable. Sans surprise, la Chambre d'Instruction a confirmé le non lieu fin janvier. Facebook @VeriteetJusticePourGaye

Wissam el-Yamni est mort suite à son arrestation dans la nuit du 1er janvier 2012 dans un quartier populaire de Clermont-Ferrand. Depuis la famille, qui se bat se heurte à l'immobilisme judiciaire et espère relancer la procédure en portant plainte pour « falsification d'expertise ». En cause un rapport datant de 2013 dédouanant les policiers et attribuant la mort à « une action toxique aiguë de la cocaïne » [4 ng/ml relevé alors que le seuil minimal de détection utilisé pour le dépistage routier est de 50 ng/ml] tout en rejetant les marques de strangulations et les fractures...

Le 20 mars Marche annuelle des familles et blessés contre le racisme, le sexisme, les violences et crimes des forces de l'ordre, des surveillants pénitentiaires et leur impunité. Infos à venir...

➤ Solidarité !

Y a que la vérité qui blesse ! Janvier 2021 le journal L'Envolée est censuré dans toutes les prisons. En cause un dossier qui revient sur plusieurs violences et morts suspects en détention. « *En prison, il n'y a pas de vidéos. Le seul moyen de dénoncer les violences carcérales, c'est la parole* ». C'est parce que L'Envolée donne justement la parole aux prisonniers, qu'il dénonce ce qui est largement tu par ailleurs, qu'il est aujourd'hui la cible d'une enquête préliminaire pour diffamation et injure. « *Puisque la prison reste un gigantesque angle mort de notre société, puisse la censure qui frappe aujourd'hui L'Envolée permettre à un plus grand nombre d'entendre enfin la voix des premier-e-s concerné-e-s !* » Communiqué à lire sur <https://lenvolee.net/y-a-que-la-verite-qui-blesse/>

Septembre 2019, Ian B, membre du collectif *Désarmons-les* est invité à Montpellier (pour une conférence-débat) et se rend à la manifestation des GJ dans l'après-midi (voir RE185). Il interpelle les forces de l'ordre il est accusé d'« outrage », il protège une observatrice de la LDH qui reçoit des coups de bouclier il est accusé de « violence », il collecte un résidu de grenade lacrymogène pour ses travaux d'information sur les armements du maintien de l'ordre il est accusé de « groupement en vue de commettre des violences ». Le 3 décembre 2020 il passait au tribunal, 8 mois de prison ferme et 600 € d'amende ! Un acharnement policier et judiciaire lié à son combat politique. Extrait du communiqué <https://desarmons.net/2020/12/04/communiqu%C3%A9-suite-a-la-condamnation-dun-membre-de-desarmons-les/>

2015, lors d'un rassemblement devant le tribunal de Bobigny dans l'affaire des policiers qui avaient poursuivi Zyed et Bouna, Olivier a été sauvagement agressé, recevant notamment un coup de matraque à l'oreille, 17 points de sutures et 15 jours d'ITT. Après un non-lieu (la juge prétextant que les fonctionnaires étaient tous casqués), une plainte contre l'Etat au tribunal administratif sera examinée le 18 février. RDV à 8h50, devant le TA de Montreuil, 7 rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris).

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin mensuel n°195 du 12 Février 2021

Recevoir ce bulletin par Internet : contact@resistons.lautre.net. Site internet : <http://resistons.lautre.net/>

Le réseau Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint-Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Nantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires. RE n'est donc pas une organisation politique. Son but est d'informer, de briser l'isolement des victimes des violences policières et sécuritaires et de contribuer à leur auto-organisation.

La nouvelle guerre froide

On croyait en avoir fini avec les guerres mondiales, que le dernier affrontement mondial entre les grandes puissances était la « Guerre Froide » dans les années 50 entre les camps de l'Est et de l'Ouest.

On était trop naïfs. À côté d'innombrables massacres (Mali, Gaza...), une nouvelle guerre froide reprend entre les États Unis, la Grande-Bretagne, la Chine, la Russie, l'Allemagne et la France. Chaque participant veut arracher davantage de marché, étendre son influence idéologique, technologique et scientifique. Leurs armes dans cette guerre sont les vaccins anti-Covid. Leur but c'est le profit. C'est pour cette raison qu'il est hors de question de lever le secret des brevets et de les rendre publics. Cette guerre à l'extérieur a sa soeur jumelle à l'intérieur qui sévit par l'instauration d'un État policier contre les pauvres et tous les récalcitrants indisciplinés.

➤ Enfermés et infantilisés, « vivre avec le virus » n'est pas une vie

Sous couvert de lutte contre la pandémie, partout dans le monde, les États s'enfoncent dans l'autoritarisme et le paternalisme. Même le rapport annuel du groupe The Economist est contraint de constater que les libertés démocratiques ont reculé dans près de 70% des pays et de retirer à la France son statut de « démocratie à part entière » la classant parmi les « démocraties défailtantes ». Ici, désormais, la Chine est prise sans réserve pour modèle chez les politiques comme dans les médias : elle a pu éradiquer le virus grâce à l'exemplaire docilité de sa population, elle trace et confine des millions de personnes au moindre cas déclaré, elle nous a « humilié(s) » (Macron le 4/02) avec sa stratégie vaccinale.

On nous dit que c'est parce qu'on se soucie de notre santé mentale et économique qu'on fait tout pour « éviter le confinement » et nous permettre de continuer à « vivre avec le virus » mais qu'en est-il réellement ? Nous sommes autorisés à sortir de chez nous uniquement pour travailler ou consommer, c'est-à-dire reproduire notre force de travail ; à 18h, chacun est tenu de se cloîtrer chez lui sans quoi c'est la punition. Le gouvernement ne communique plus sur l'évolution de l'épidémie, les seuls chiffres qui valent sont ceux que brandit Darmanin : plus de 2 millions de contrôles et près de 120 000 amendes depuis le début du couvre-feu. Depuis le 31 janvier, nous vivons dans un pays en résidence surveillée qui n'aura ... suite en p. 2 >

à ce rythme bientôt plus rien à envier à la Corée du Nord : Macron se félicite d'avoir instauré la fermeture des frontières d'autant plus fermement quand il s'agit de pays hors UE et ceci indépendamment de la manière dont ceux-ci s'en sortent avec la pandémie. Les premières victimes de ces mesures sont les binationaux et les immigrés cad les déracinés dont tout le monde se fout.

Finalement, tout ce qui intéresse le gouvernement c'est l'« acceptabilité » de ses mesures par la population, ce mot a partout remplacé celui de légitimité ou même de légalité, et semble obséder les quelques uns qui décident autour d'une table au sein des désormais fameux « Conseils de Défense » sur-lesquels plus aucun contrôle démocratique, même de façade, ne s'exerce. Alors, que veut dire cette « acceptabilité » ? Le 23 janvier et pendant 4 jours, une révolte violente a éclaté aux Pays-Bas, où personne ne l'attendait pourtant. Suite à l'instauration d'un couvre feu à partir de 21h (alors que jusque là personne n'avait encore eu à justifier ses déplacements), un hôpital, des centres de dépistages ont été incendiés, des journalistes agressés, des magasins pillés et les forces de l'ordre venues en masse pour mater le mouvement, attaquées dans près de 12 villes. Hors Europe, en Tunisie, la décision cynique de confiner l'ensemble du pays pendant 4 jours pour « raison sanitaire » à partir du jour anniversaire de la révolution de 2011, ne trompe personne et n'a pas empêché les manifestations et les émeutes menées par les jeunes des quartiers populaires : 1 600 personnes emprisonnées et mort d'un manifestant suite à un tir de gaz lacrymo. Le 6 février, le blocage de tout le centre de Tunis n'empêche pas non plus des milliers de manifestants de déferler sur l'avenue Bourguiba au cri légendaire de « le peuple veut la chute du régime ». Désormais le spectre de l'émeute rôde dans les esprits de tous les puissants.

➤ Sécurité globale, je ne peux plus respirer !

Au delà de l'article qui voudrait interdire de filmer la police, c'est le projet de loi dans sa globalité qui promet contrôle de masse et répression en transformant notre conception de l'espace public : d'un espace collectif de partage, où droit à l'anonymat et libre expression sont garantis, en un espace sécuritaire dans lequel tout citoyen est un ennemi potentiel, d'autant plus s'il conteste, s'il se sépare de la norme, de la voix dominante. L'augmentation prévue des pouvoirs de la police municipale et privée, dans l'idée d'un « continuum de sécurité », accompagne le développement des technologies de contrôle (vidéosurveillance débridée dans les transport, drones, reconnaissance faciale) et l'affirmation d'un délit d'intention (dans l'article 24 comme dans la réforme de l'université adoptée en novembre 2020 qui punit de prison le fait de pénétrer sur un campus « dans l'intention de »).

Ce n'est pas la première loi qui porte un tel projet de société, ni la dernière sûrement. Pour ne parler que d'actualité, la loi contre le « séparatisme » n'est pas en reste pas plus que les récents décrets légalisant le fichage des opinions.

Si la volonté est marquée de limiter le débat en usant de la procédure accélérée, dans la rue, les manifestations déterminées se succèdent. Le 12 décembre, le gouvernement déploie 3 000 flics, des drones, organise des contrôles en amont, verrouille le départ de la manifestation, pointe 5 canons à eau vers la foule. Très rapidement et durant toute l'après-midi les manifestants sont harcelés par des charges violentes et soudaines des forces de l'ordre sans justifications ni sommations (voir l'enquête de médiapart www.youtube.com/watch?v=LgG0cEaUAaw). Les arrestations pleuvent... Au total 142 et un ministre de l'intérieur qui se gargarise, parle d'individus « ultra-violents ». Mais, entre les classements sans suites et autre rappels à la loi, « l'ultra-violence » se résume à deux condamnations dont une pour jet de canette. Pur coup de com mais des manifestants qui ont quand même mangé des heures de GAV et pour certains des interdictions de paraître à

Paris pour une durée pouvant aller jusqu'à six mois. (témoignage : www.youtube.com/watch?v=e8drfQWf83Q).

Au final, les arrestations n'étaient pas complètement aléatoires non plus, et ciblaient des personnes organisées politiquement comme en témoigne les Brigades de Solidarité Populaire. « Si nous avons été chargé-es, frappé-es, interpellé-es et détenu-es (certain-es jusqu'à 72h), ce n'est pas comme simples manifestant-es sur lequel-les ce serait abattus le bras armé d'un État aveugle et violent mais bien parce que nous étions groupé-es, derrière des banderoles portant nos mots d'ordre, parce que nous faisons le choix du positionnement et de la construction politique. » paris-luttes.info/loi-securite-globale-pas-encore-14672

Voilà une démonstration en acte de ce qu'est un espace public policé, sauce « Sécurité globale » où la liberté de manifester se limite à l'espace contenu entre deux rangs de flics.

Bas les pattes, la rue est à nous !

➤ CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE La vengeance de Blanquer est un plat qui se mange froid

Après avoir mandaté ses services administratifs pour prélever leurs points retraite aux professeurs correcteurs qui avaient retenu les notes du bac pendant deux jours en juillet 2019 (une atteinte inédite au droit de grève qui n'a pourtant pas inquiété les syndicats...), Blanquer s'en prend maintenant aux lycéens qui ont manifesté l'an passé contre son nouveau « bac » au contrôle continu. Les quelques milliers de lycéens qui avaient réussi à lever la tête jusqu'au bout malgré la répression terrible qui s'étaient abattue sur eux (voir RE 188) sont maintenant sommés de repasser l'épreuve dite E3C1 qu'ils avaient boycottée. Alors même que toutes les autres épreuves sont annulées pour raisons sanitaires, ces élèves récalcitrants devraient plancher dans des salles bondées sur des sujets portant sur une partie du programme étudiée il y a un an. L'autoritarisme et la bêtise crasse de ce gouvernement est sans borne.

« Les flics, les juges et les préfectures ont décidé que la vie des personnes sans-papiers ne vaut rien »

extrait d'un appel à une réunion publique pour alerter sur le sort des sans-papiers qui ne cesse d'empirer depuis le début de la pandémie. Dans les CRA, les révoltes collectives sont constantes (en janvier au Mesnil Amelot, à Vincennes et à Strasbourg). Individuellement, les retenus utilisent un nouveau moyen d'éviter l'expulsion : le refus du test PCR qui est maintenant exigé pour entrer dans de très nombreux pays dans le monde. Mais cette stratégie peut leur valoir une GAV parfois suivie d'une peine de prison de 60 à 120 jours et d'un nouvel enfermement en CRA. Le cauchemar absolu.

La police travaille

Le 21 novembre en Guadeloupe, Claude Jean-Pierre, 67 ans, est contrôlé au volant de sa voiture par deux gendarmes. Peu de temps plus tard, il est admis aux urgences en état de « détresse respiratoire » et « tétraplégie », sur place sa nièce constate des hématomes sur le visage. Douze jours plus tard, il décède. Sa famille a saisi l'IGGN et porté plainte après avoir visionné les images de vidéo surveillance qui le montrent très violemment extrait de la voiture. Le procureur chargé de l'enquête préfère parler de l'alcoolisation de la victime et affirmer que « gendarme n'est pas un métier facile ». Un comité de soutien très en colère s'est formé.

Le 10 Décembre Débora A. 23 ans se rend au centre commercial de Garges les Gonesses accompagnée de deux amies. Elles se font verbaliser car deux d'entre elles ne portent pas le masque, par une brigadière-cheffe très agressive. Elles repartent leur amende en main et sont rattrapées par la brigadière qui les accuse de l'avoir insultée : Débora est plaquée plusieurs fois au mur alors qu'elle crie qu'elle est enceinte, puis maintenue en GAV, accusée d'outrage. Dans la nuit, elle est prise de douleurs au ventre et quelques jours plus tard elle accouche d'un enfant mort-né. Elle a porté plainte.